



# Bulletin Officiel

N° 5367 Lundi 29 Mai 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BANQUE ZITOUNA 2-4

### AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – MONOPRIX - 23

SITEX – AGO - 23

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGO - 24

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGE - 24

ASSURANCES BIAT – AGO - 25

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA 26

SICAV AXIS TRESORERIE 26

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 27

FCP OBLIGATAIRE SICAV PLUS 27

FCP INNOVATION 28

OFFICE PLAST 28

### PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – MONOPRIX - AGO - 29-30

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGO - 31

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGE - 32

ASSURANCES BIAT – AGO - 33-34

### RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE 35-36

### INFORMATIONS POST AGO

GAT VIE 37-38

### COURBE DES TAUX

39

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

40-41

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- FCP AXIS AAA
- FCP DELTA ACTIONS SICAV

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune  
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis  
Registre de Commerce : B24162142009  
Matricule Fiscal : 1120822H

### « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

**2. Dénomination de l'émission :** « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

**3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions  
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.  
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR  
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

### **Période de souscription**

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice



- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« HL 2017-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2017-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au



- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale**: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

**Garantie** : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

**Notation de la société**: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**  
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le vendredi **09 Juin 2017** à 10h, à Arena Tunis, les berges du lac, avenue principale Tunis-Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- ♦ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016 de la S.N.M.V.T
- ♦ Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- ♦ Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016 du groupe.
- ♦ Création d'un Fonds Social.
- ♦ Affectations du résultat de l'exercice 2016.
- ♦ Fixation du montant de jetons de présence
- ♦ Nomination d'un nouvel administrateur
- ♦ Quitus aux administrateurs
- ♦ Pouvoirs en vue des formalités

---

2017 - AS - 4851

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »**  
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

---

2017 - AS - 4831

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

---

2017 - AS - 4852

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

---

2017 - AS - 4853



**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Assurances BIAT**

**Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis**

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017 à 9h30 au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des Conventions réglementées par les articles du Code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2016.
8. Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit.
9. Renouvellement des mandats des administrateurs.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP AXIS AAA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°04-2008 du 31 mars 2008  
**Adresse** : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

AXIS CAPITAL GESTION, société de gestion de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 :

**Un dividende de 3,677 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **mercredi 31 mai 2017** au siège social de la société sis au 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

---

2017 - AS - 4855

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003  
**Siège Social** : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2017, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016:

**Un dividende de 3,972 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **mercredi 31 mai 2017** au siège social la société au 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV AXIS TRESORERIE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2017 - AS - 4856

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°04-2007 du 8 mai 2007

**Adresse :** Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray  
Cité des Sciences - 1004 El Menzah IV

STB MANAGER, société de gestion de **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 :

**Un dividende de 3,584 dinars par part.**

Ce dividende est payable à tous les guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à partir du **mardi 30 mai 2017.**

---

2017 - AS - 4857

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 20-2014 du 3 avril 2014

**Adresse :** 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 :

**Un dividende de 4,409 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **mercredi 31 mai 2017.**

---

2017 - AS - 4858

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP INNOVATION**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 19-2014 du 3 avril 2014

**Adresse** : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP INNOVATION**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 :

**Un dividende de 2,231 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **mercredi 31 mai 2017**.

---

2017 - AS - 4859

---

**AVIS DE SOCIETES**

**Paiement de Dividendes**

**OFFICE PLAST**

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB-B.P.156- 9070 Béja

La société OFFICEPLAST porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 Mai 2017 a décidé de mettre en paiement les Dividendes de l'exercice 2016 le 30 mai 2017 à raison de 0.055 dinars par Action, soit en total 429.148,500 DT et sont soumis à la retenue à la source.

---

*\*Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2017 - AS - 4860

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Projet de résolutions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 09 juin 2017.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° ... du .../05/2017 et par des communiqués publiés aux journaux de .....et .....du .../05/2017

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2016, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2016, faisant ressortir pour l'exercice 2016 un bénéfice net après impôt de 1 916 434,957 dinars pour SNMVT, et un bénéfice net consolidé après impôt de 2 801 389,222 dinars.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2016.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration la création d'un Fonds Social pour l'amélioration du climat social et la motivation du personnel.

L'Assemblée Générale charge le conseil d'administration de procéder à la constitution juridique et financière du Fonds et de mettre en place le règlement intérieur et les procédures de sa gestion et de son contrôle.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

- Suite -

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 qui s'élève à 1 916 434,957 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	1 916 434,957 dinars
Résultats reportés	1 472 469,720 dinars
<b>Total à affecter</b>	<b>3 388 904,677 dinars</b>
<b>Affectation</b>	
Réserve légale	169 445,233 dinars
Fonds Social	500 000,000 dinars
Résultat reporté	2 719 459,444 dinars

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2016 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de .....Dinars brut au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Stéphane MAQUAIRE en qualité d'administrateur indépendant et ce, pour la durée restante du mandat des autres membres du conseil d'administration.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet des résolutions AGO**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport annuel et les états financier arrêtés au 31 Décembre 2016 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et l rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions prévues aux articles 200 et 47 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions.

Cette résolution mise au vote, est .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :  
5 479 337 dinars au compte « amortissements différés ».  
1 425 878 dinars au compte « résultats reportés ».

Cette résolution mise au vote, est .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'Exercic 2016

Cette résolution mise au vote, est .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent a titre des jetons de présence soit le montant de 50 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent a titre de rémunération des Administrateurs membres du Comité d'Audit soit le montant de 15 000 dinar net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à so mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise au vote, est . .....

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet des résolutions AGE**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte du niveau des capitaux propres devenus inférieurs à 50% du capital de la société au 31/12/2016 et décide, au vu des perspectives d'avenir, de continuer l'exploitation.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à.....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à.....



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Projet de résolutions AGO****Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 08 JUIN 2017.

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2016 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale décide de **répartir le bénéfice net** de l'exercice 2016, qui s'élève à **4 320 875,211 Dinars** majoré du report à nouveau de **16 006,145 Dinars** soit au total **4 336 881,356 Dinars** comme suit :

<i>Projet d'affectation des résultats de 2016</i>	
Bénéfice Net 2016	4 320 875,211
Report exercice 2015	16 006,145
<b>Total</b>	<b>4 336 881,356</b>
Réserves légales (5%)	<b>216 844,068</b>
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>4 120 037,288</b>
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2016)	<b>2 000 000,000</b>
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>2 120 037,288</b>
Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2016)	<b>140 000,000</b>
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>1 980 037,288</b>
Dividendes a distribuer	<b>1 980 000,000</b>
Report a nouveau	<b>37,288</b>

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

- Suite -

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2016, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2016, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Cinquième Résolution :**

Après avoir constaté l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

- **La BIAT représentée par M. Mohamed AGREBI**
- **M. Mohsen HACHICHA**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Hechmi LAKRICHE**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- **La BIAT représentée par M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
- **M. Mohsen HACHICHA**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**

pour une durée de trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Sixième Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003  
**Siege social** : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2017**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers dudit exercice et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au titre de l'exercice 2016 qui s'élèvent globalement à 1 250 791 dinars et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de **3,972 dinars** par action et ceci à compter du **31 mai 2017**.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation, au terme de la troisième décision du Conseil d'Administration du 13 Juin 2016, de Madame Fatima Zohra EL FIHRI, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Ahmed Benghazi démissionnaire et ce, pour la durée de son mandat restant à courir.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Madame Fatima Zohra EL FIHRI en tant que Membre du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant global de la somme à allouer au Conseil d'Administration, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2016 à 4000 Dinars nets, à répartir comme suit :

- Suite -

Nom ou raison sociale	Qualité	Brut en D	Net en D
Mme Fatima Zohra EL FIHRI	Présidente du Conseil	1 250	1 000
Arab Tunisian Bank	Administrateur représenté par Mr Karim Ben Ayed	1 250	1 000
LLOYD TUNISIEN	Administrateur représenté Mme Iman Chaabane	1 250	1 000
AXIS CAPITAL GESTION	Administrateur représenté par Mme Fatima Zohra EL FIHRI	1 250	1 000
Total		5 000	4 000

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de cette Assemblée pour accomplir les formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****GAT VIE**

Siège social : 92-94, Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2017, la société GAT VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2016, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2016, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice 2016 est bénéficiaire de 1.445.827,259 dinars. Elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir ce bénéfice comme suit (en dinars) :

<b>Bénéfice net de l'exercice 2016</b>	<b>1 445 827,259</b>
Résultats reportés 2015	193 334,699
<b>Reliquat</b>	<b>1 639 161,958</b>
Réserve spéciale pour réinvestissement	379 798,790
Réserve légale (5%)	81 958,098
<b>Reliquat</b>	<b>1 177 405,070</b>
Fonds social	50 000,000
Bénéfice à distribuer	868 000,000
<b>Résultats reportés 2016</b>	<b>259 405,070</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 12,400 dinars par action et ce à partir du 03/07/2017 au Siège Social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2017 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2017 la somme totale de 12.000 dinars en brut.

- Suite -

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs, membres du Conseil d'Administration de GAT VIE, prend fin au terme de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants : GAT ASSURANCES (3 sièges) ; MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (MPH) ; MAGHREB PRIVATE EQUITY FUNDS II (MPEF II) ; M. Mohamed DKHILI ; M. Aziz MEBAREK et M. Tahar LADJIMI pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

### 2. Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2 016	2 015
Actifs incorporels	249 568	-249 568	0	0
Actifs corporels d'exploitation	304 903	-169 276	135 627	51 234
Placements	68 682 829	-962 573	67 720 256	64 828 282
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	10 756 117	-45 718	10 710 399	9 861 857
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 374 007	0	1 374 007	1 722 700
Créances	5 783 586	-411 417	5 372 169	4 280 504
Autres éléments d'actif	4 817 877	-57 180	4 760 697	2 577 808
<b>Total de l'actif</b>	<b>91 968 887</b>	<b>-1 895 732</b>	<b>90 073 155</b>	<b>83 322 385</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 016	2 015
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	1 323 817	812 060
Résultat reporté	259 405	193 335
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>8 583 222</b>	<b>8 005 395</b>
<b>Passif</b>		
<b>Autres Passif financiers</b>		
Provisions pour risques et charges	210 821	115 716
Crédit Fournisseurs d'immobilisation	0	722
Provisions techniques brutes	64 745 400	60 636 958
Provision des contrats en Unité de compte	12 375 472	10 549 275
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 374 007	1 722 700
Autres dettes	2 206 018	1 788 540
Autres passifs	578 215	503 080
<b>Total du passif</b>	<b>81 489 933</b>	<b>75 316 990</b>
<b>Total des capitaux propres et du passifs</b>	<b>90 073 155</b>	<b>83 322 385</b>

### 3. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Réserves facultatives	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Fond sociale	Modifications comptables	Réserve spéciale pour réinvestissements en titres Exonérés	Total
Soldes au 31/12/ 2015 Après affectation	7 000 000	103 235	213 511	193 335	0	52 000	443 314		8 005 395
Résultats de l'exercice 2016					1 445 827				1 445 827
Soldes au 31/12/ 2016 avant affectation	7 000 000	103 235	213 511	193 335	1 445 827	52 000	443 314		9 451 222
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 26/04/2017		81 958		66 070	-577 827	50 000		379 799	0
Dividendes distribués					-868 000				-868 000
Soldes au 31/12/ 2016 Après affectation	7 000 000	185 193	213 511	259 405	0	102 000	443 314	379 799	8 583 222

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 29 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,519%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,543%	1 002,379
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,698%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,746%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,794%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,841%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,864%	1 002,365
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,889%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,937%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,216%	1 003,343
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,289%	923,979
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,400%	1 001,408
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,816%	991,970
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,117%	981,271
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,229%	984,453
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,713%	971,596
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,820%	1 003,148
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,955
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,237%	942,225
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,609
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,760
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,396
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,357
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,211
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,352
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,758
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,828
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,882

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,156	167,207		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,899	112,934		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,713	96,743		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,887	14,892		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,705	108,741		
<i>2448486</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,527	1,529		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,271	107,345		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,717	40,727		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,147	55,162		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,968	115,168		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,566	109,837		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,402	132,863		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	498,826	499,914		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,393	117,611		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,691	127,128		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,146	137,408		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,450	119,678		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,319	99,932		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,528	147,129		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,433	92,804		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,107	97,322		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	142,725	143,820		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,005	127,734		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,127	96,515		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	98,933	99,223		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,738	19,868		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 231,314	2 226,663		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,797	112,578		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,860	147,838		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,001	156,419		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,845	15,898		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 309,213	5 312,939		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 196,787	5 189,553		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,493	2,487		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,193	2,190		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,211	1,208		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,098	1,093		
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,093	1,088		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,082		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,801	110,852		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,157	119,123		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,870	105,901
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,097	101,122
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,337	107,372
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,037	100,070
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,539	101,576
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,875	108,900
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,080	102,115
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,828	99,853
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,118	102,139
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	104,077	104,108
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,878	101,908
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,260	101,287
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,277	104,312
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	102,821	102,849
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,149	105,178
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,437	100,467
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,823	105,849
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,231	100,265
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,570	101,600
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,980	107,009
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	104,798	100,344
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	105,009	105,042
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,228	103,260
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,388	100,415



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,366	10,370
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	105,001	105,033
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,546	101,581
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	107,094	107,130
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,686	10,187
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,031	56,237
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,190	97,701
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,889	16,886
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	269,798	270,872
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,142	29,187
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 271,700	2 240,706
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,631	71,694
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,767	53,862
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,225	102,567
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	85,958	86,628
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,598	10,600
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,199	11,200
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,595	13,620
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,869	11,950
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	12,856	12,947
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,580	11,637
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	139,965	140,547
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	136,620	136,974
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,774	8,788
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	104,992	105,333
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,626	80,310
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,080	81,855
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	99,640	96,392
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,744	94,501
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,616	100,721
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,806	9,832
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	102,372	101,114
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	143,668	138,880
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,454	104,169
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,438	101,849
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	202,869	200,750
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,737	182,021
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,785	153,726
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,436	21,205
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,809	143,464
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,185	123,567
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 065,530	9 130,622
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,384	8,383
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,809	83,415
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	957,244	956,320
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5366,521	5262,727
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4967,982	4966,453
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	113,843	114,427
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,067	9,086
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 343,677	10 375,210

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en cours de liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# **FCP AXIS AAA**

## **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 3 060 881 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 108 865 DT.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Capital Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au cours de l'exercice 2016, l'actif de FCP AXIS AAA a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à un taux se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2016.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE AU 31/12/2016**

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>2 362 973</b>	<b>3 091 398</b>
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	2 362 973	3 091 398
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>716 593</b>	<b>547 279</b>
a- Placements monétaires	4.2	575 789	236 105
b- Disponibilités		140 804	311 174
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 079 566</b>	<b>3 638 677</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	4.5	<b>2 566</b>	<b>5 856</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	4.6	<b>16 119</b>	<b>18 980</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 685</b>	<b>24 836</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	4.7	<b>2 951 997</b>	<b>3 478 348</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>108 884</b>	<b>135 493</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		108 865	135 486
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 060 881</b>	<b>3 613 841</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 079 566</b>	<b>3 638 677</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2016 au 31/12/2016**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2015</u>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>127 568</b>	<b>181 210</b>
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		127 568	181 210
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>15 554</b>	<b>26 107</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>143 122</b>	<b>207 317</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.8</b>	<b>(19 496)</b>	<b>(24 884)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>123 626</b>	<b>182 433</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.9</b>	<b>(6 226)</b>	<b>(9 743)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>117 400</b>	<b>172 690</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(8 535)</b>	<b>(37 204)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>108 865</b>	<b>135 486</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>8 535</b>	<b>37 204</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 651	(394)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		3 160	3 912
Frais de négociation de titres		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>123 211</b>	<b>176 208</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2016 au 31/12/2016**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2015</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>123 211</b>	<b>176 208</b>
a- Résultat d'exploitation	117 400	172 690
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 651	(394)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 160	3 912
d- Frais de négociation de titres	-	-
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b>(125 892)</b>	<b>(152 866)</b>
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>(550 279)</b>	<b>(2 272 229)</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>415 172</b>	<b>1 461 181</b>
Capital	421 172	1 502 723
Régularisation des sommes non distribuables	351	1 394
Régularisation des sommes distribuables	(6 351)	(42 936)
<b>b / Rachats</b>	<b>(965 451)</b>	<b>(3 733 410)</b>
Capital	(953 010)	(3 696 838)
Régularisation des sommes non distribuables	(675)	(2 519)
Régularisation des sommes distribuables	(11 766)	(34 053)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(552 960)</b>	<b>(2 248 887)</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début de l'exercice	3 613 841	5 862 728
en fin de l'exercice	3 060 881	3 613 841
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début de l'exercice	34 951	57 013
en fin de l'exercice	29 607	34 951
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,383</b>	<b>103,397</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,74%</b>	<b>3,84%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2016

### 1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de bons de trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-16 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires constitués de bons de trésor à court terme et sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

### 3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 2 362 973 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
<b>Emprunt d'Etat</b>				
BTA 5.3% JANVIER 2018	100	98 280	103 480	3,36%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	383 720	398 806	12,95%
BTA 5.6 AOUT 2022	50	47 575	49 654	1,61%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	199 109	6,47%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 100	199 485	6,48%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 900	199 383	6,47%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 700	199 281	6,47%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 500	199 179	6,47%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	199 077	6,46%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 180	198 844	6,46%
BTA 5.5_03/2019	300	306 750	312 624	10,15%
BTA 5.5_03/2019	100	101 700	104 051	3,38%
<b>Total BTA</b>	<b>2 350</b>	<b>2 279 005</b>	<b>2 362 973</b>	<b>76,73%</b>
<b>Total</b>	<b>2 350</b>	<b>2 279 005</b>	<b>2 362 973</b>	<b>76,73%</b>

Le détail des mouvements intervenus au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2015	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2016
<b>Emprunt d'Etat</b>						
BTA 5.3% JANVIER 2018	98 280	0	0	0	0	98 280
BTA 5.6 AOUT 2022	383 720	0	0	0	0	383 720
BTA 5.6 AOUT 2022	47 575	0	0	0	0	47 575
BTA 5.6 AOUT 2022	191 300	0	0	0	0	191 300
BTA 5.6 AOUT 2022	192 100	0	0	0	0	192 100
BTA 5.6 AOUT 2022	191 900	0	0	0	0	191 900
BTA 5.6 AOUT 2022	191 700	0	0	0	0	191 700
BTA 5.6 AOUT 2022	191 500	0	0	0	0	191 500
BTA 5.6 AOUT 2022	191 300	0	0	0	0	191 300
BTA 5.6 AOUT 2022	191 180	0	0	0	0	191 180
BTA_5.5_03/2019	306 750	0	0	0	0	306 750
BTA_5.5_03/2019	101 700	0	0	0	0	101 700
BTA_5.5_03/2019	192 800	0	195 960	192 800	3 160	0
<b>Total BTA</b>	<b>2 471 805</b>	<b>0</b>	<b>195 960</b>	<b>192 800</b>	<b>3 160</b>	<b>2 279 005</b>
<b>BTZC</b>						
BTZC_OCTOBRE_2016	122 900	0	122 900	0	0	0
BTZC_OCTOBRE_2016	122 700	0	122 700	0	0	0
BTZC_OCTOBRE_2016	122 600	0	122 600	0	0	0
<b>Total BTZC</b>	<b>368 200</b>	<b>0</b>	<b>368 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>2 840 005</b>	<b>0</b>	<b>564 160</b>	<b>192 800</b>	<b>3 160</b>	<b>2 279 005</b>

#### 4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 575 789 DT au 31-12-2016 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor à court terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2016	% Actif
<b>Bons de trésor</b>			
BTC_52 SEMAINES_07112017_4.74%	573 063	575 789	18,70%
<b>Total</b>	<b>573 063</b>	<b>575 789</b>	<b>18,70%</b>

#### 4.3- Revenus du portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève en 2016 à 127 568 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus des BTA	105 079	152 701
Revenus des BTZ	22 489	28 509
<b>Total</b>	<b>127 568</b>	<b>181 210</b>

#### 4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève en 2016 à 15 554 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus des BTC	8 232	20 586
Revenus des autres placements(Agios Créditeurs)	7 323	5 521
<b>Total</b>	<b>15 554</b>	<b>26 107</b>

#### 4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par FCP AAA au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 2 566 DT au 31-12-2016 contre 5 856 DT au 31-12-2015.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gestionnaire	1 054	1 411
Dépositaire	1 512	4 445
<b>Total</b>	<b>2 566</b>	<b>5 856</b>

#### 4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 16 119 DT au 31-12-2016 contre 18 980 DT au 31-12-2015.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Commissaire aux comptes	13 739	16 086
CMF	257	270
Publications	2 123	2 624
<b>Total</b>	<b>16 119</b>	<b>18 980</b>

#### 4.7- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à (552 960) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(526 351)
Variation de la part Revenu	(26 609)
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(552 960)</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2016

Montant:	3 478 348
Nombre de titres :	34 951
Nombre de porteurs de parts	65

##### Souscriptions réalisées

Montant:	421 172
Nombre de titres émis :	4 232
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	5

### Rachats effectués

Montant:	953 010
Nombre de titres rachetés :	9 576
Nombre de porteurs de parts sortants :	17

### Capital au 31-12-2016

Montant:	2 946 510(*)
Nombre de titres :	29 607
Nombre de porteurs de parts:	53

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	<b>2 946 510</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	2 651
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3 160
Régularisation des SND	(324)
<b>Capital au 31/12/2016</b>	<b>2 951 997</b>

### **4.8- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 19 496 DT en 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	13 579	18 983
Rémunération du dépositaire	5 917	5 901
<b>Total</b>	<b>19 496</b>	<b>24 884</b>

### **4.9- Autres charges**

Le total des autres charges s'élève en 2016 à 6 226 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Redevance CMF	3 288	4 596
Rémunération CAC	2 721	4 817
Autres	217	330
<b>Total</b>	<b>6 226</b>	<b>9 743</b>

## 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,835	5,932	4,146	5,019	5,201
Charges de gestion des placements	-0,659	-0,712	-0,512	-0,595	-0,598
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,176</b>	<b>5,220</b>	<b>3,634</b>	<b>4,424</b>	<b>4,603</b>
Autres charges	-0,211	-0,279	-0,377	-0,322	-0,181
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,965</b>	<b>4,941</b>	<b>3,257</b>	<b>4,102</b>	<b>4,422</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,288	-1,065	0,121	-0,435	-0,477
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,677</b>	<b>3,876</b>	<b>3,378</b>	<b>3,667</b>	<b>3,945</b>
Variation + ou - values potentielles sur titres	0,090	-0,011	0,164	1,325	-0,460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,107	0,112	0	-1,456	0,074
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,196</b>	<b>0,101</b>	<b>0,164</b>	<b>-0,131</b>	<b>-0,386</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4,161</b>	<b>5,042</b>	<b>3,422</b>	<b>3,971</b>	<b>4,035</b>
<b>Droits d'entrée et de sortie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,196</b>	<b>0,101</b>	<b>0,164</b>	<b>-0,131</b>	<b>-0,386</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,011	-0,032	0,007	0,039	0,039
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,185</b>	<b>0,069</b>	<b>0,170</b>	<b>-0,092</b>	<b>-0,348</b>
Distribution de dividende	3,876	3,379	3,667	3,945	3,915
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>103,383</b>	<b>103,397</b>	<b>102,831</b>	<b>102,949</b>	<b>103,319</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,59%	0,54%	0,52%	0,52%	0,52%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,21%	0,38%	0,28%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,57%	3,83%	3,29%	3,59%	3,83%

### 5.2 Transactions avec les parties liées

La société AXIS CAPITAL GESTION en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS AAA perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération d'Axis Capital Gestion s'élève à 13 579 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2016. Le fonds n'a pas comptabilisé de montant au titre de la rémunération de performance variable.

Le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5000 dinars H.T et un maximum de 15 000 dinars H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 917 DT TTC au titre de 2016.



**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » arrêtés au 31 Décembre 2016.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration du gestionnaire. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **3. Opinion**

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Vérifications spécifiques**

1. Selon les dispositions de la législation fiscale en vigueur, le gestionnaire est tenu de déposer au bureau de contrôle des impôts la déclaration d'existence du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » selon un modèle établi par l'administration afin d'obtenir une carte d'identification fiscale. À ce titre, il est à signaler que, cette obligation fiscale a été remplie au cours de l'année 2016.

2. Nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2016.

3. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 12 mai 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Expertise & Conseil International**  
**Aymen EL ABED**

**BILAN**  
arrêté au 31/12/2016  
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>164 563</b>	<b>173 399</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		146 917	155 743
b - Obligations et Valeurs assimilées		17 646	17 656
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 167</b>	<b>2 155</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	<b>3-10</b>	3 167	2 155
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>167 729</b>	<b>175 554</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-6</b>	1 812	1 607
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-9</b>	3 533	3 394
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 345</b>	<b>5 001</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-4</b>	<b>156 663</b>	<b>166 276</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-5</b>	<b>5 720</b>	<b>4 276</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 719	4 276
<b>ACTIF NET</b>		<b>162 384</b>	<b>170 553</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>167 729</b>	<b>175 554</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**arrêté au 31/12/2016**  
**(Unité : en Dinars)**

	Notes	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>9 468</b>	<b>8 868</b>
a - Dividendes		8 535	7 937
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		933	931
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	<b>3-3</b>	158	64
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>9 626</b>	<b>8 932</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	<b>3-7</b>	<b>-1 460</b>	<b>-1 754</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>8 167</b>	<b>7 178</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
CH 2 - Autres charges	<b>3-8</b>	<b>-2 478</b>	<b>-2 510</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 688</b>	<b>4 668</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>31</b>	<b>-392</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 719</b>	<b>4 276</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b> <b><u>(annulation )</u></b>		<b>-31</b>	<b>392</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		18 378	-12 458
* +/- values réalisées sur cession des titres		-5 034	-17 876
* Frais de négociation de titres		-226	-266
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>18 807</b>	<b>-25 932</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
arrêté au 31/12/2016  
(Unité : en Dinars)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	5 688	4 668
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	18 378	- 12 458
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 5 034	- 17 876
d - Frais de négociation de titres	- 226	- 266
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>- 3 722</b>	<b>- 5 256</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
<b>a - Souscriptions</b>	-	<b>9 785</b>
* Capital	-	9 791
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-247
* Régularisations des sommes distrib.	-	240
<b>b - Rachats</b>	<b>- 23 253</b>	<b>- 13 773</b>
* Capital	- 21 499	- 15 432
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 232	2 045
* Régularisation des sommes distrib.	- 522	- 387
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 8 168</b>	<b>- 35 176</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	170 553	205 729
b - En fin de l'exercice	162 384	170 553
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	1 833	1 886
b - En fin de l'exercice	1 596	1 833
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>101,744</b>	<b>93,045</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>11,86%</b>	<b>-12,27%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2016

(Unité en Dinars)

### 1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans.

Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Évaluation des placements en actions admises à la côte**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **2- 3. Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du FCP.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 164 563 DT et se détaille ainsi :

Titre	Quantité	Prix de Revient au 31/12/2016	V. Boursière au 31/12/2016	% Actif
<b>Actions</b>		<b>158 175</b>	<b>146 917</b>	<b>87,59%</b>
ARTES	1 594	11 780	12 607	7,52%
ATL	4 800	14 370	14 208	8,47%
ATTIJARI LEASING	300	5 631	5 907	3,52%
ATTIJARI BANK	450	12 780	12 158	7,25%
EURO-CYCLES	20	878	818	0,49%
NEW BODY LINE	2 000	13 616	13 574	8,09%
SFBT	712	14 337	13 514	8,06%
SIAME	6 000	15 240	14 382	8,57%
SOTRAPIL	1 320	11 309	11 604	6,92%
SOTUVER	3 152	16 928	11 864	7,07%
TPR	5 000	18 505	14 150	8,44%
TUNIS RE	1 760	17 361	14 777	8,81%
WIFACK	1 000	5 440	7 353	4,38%
<b>Obligations</b>		<b>17 102</b>	<b>17 646</b>	<b>10,52%</b>
BTA09MAI2022	17	17 102	17 646	10,52%
<b>Totaux</b>		<b>175 277</b>	<b>164 563</b>	<b>98,11%</b>

Les mouvements du portefeuille durant l'exercice 2016 se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- valeurs réalisées
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>202 481</b>	<b>609</b>	<b>-29 691</b>	<b>173 399</b>	
<b>Acquisitions</b>	<b>73 488</b>			<b>73 487</b>	
Obligations & Valeurs assimilés	-			-	
Actions	<b>73 488</b>			73 487	
<b>Cession et remboursement</b>	<b>100 692</b>			<b>100 692</b>	<b>-5 034</b>
Obligations & Valeurs assimilées	-			-	-
Actions	<b>100 692</b>			100 692	-5 034
<b>Variation des +/- valeurs latentes</b>			<b>18 370</b>	<b>18 370</b>	
Actions			18 378	18 378	
Obligations & Valeurs assimilés			-8*	-8*	
<b>Variation intérêts courus</b>		<b>-2</b>		<b>-2</b>	
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>175 277</b>	<b>607</b>	<b>-11 321</b>	<b>164 563</b>	<b>-5 034</b>

\*Surcotes sur BTA



### **3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 468 Dinars au 31/12/2016, contre un montant de 8 868 Dinars au 31/12/2015, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Revenus des actions</b>		
Dividendes	8 535	7 937
<b>Revenus des Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		
Intérêts BTA	933	931
<b>Total</b>	<b>9 468</b>	<b>8 868</b>

### **3-3 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016, à 158 Dinars et représentent le montant des intérêts sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Intérêts/ Compte de dépôt	158	64
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>64</b>

### **3-4 Note sur le capital**

<b>Capital au 31/12/2015</b>	
- Montant	166 276
- Nombre de parts	1 833
- Nombre de copropriétaires	9
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	
- Nombre de parts	
- Nombre de nouveaux copropriétaires	
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-22 731
- Nombre de parts	237
- Nombre de copropriétaires sortants	3
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	18 378
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-5 034
- Frais de négociation de titres	-226
<b>Capital au 31/12/2016</b>	
- Montant	156 663
- Nombre de parts	1 596
- Nombre de copropriétaires	6

### **3-5 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2016 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Sommes distribuables de l'exercice	5 719	4 276
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	-
<b>Total</b>	<b>5 720</b>	<b>4 276</b>

### **3-6 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 1 812 DT contre 1 607 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Gestionnaire	156	114
- Dépositaire	1 656	1 493
<b>Total</b>	<b>1 812</b>	<b>1 607</b>

### **3-7 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2016 à 1 460 DT contre 1 754 DT au 31/12/2015, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Rémunération du gestionnaire	1 297	1 559
- Rémunération du dépositaire	162	195
<b>Total</b>	<b>1 460</b>	<b>1 754</b>

### **3-8 Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2016 à 2 478 DT contre 2 510 DT au 31/12/2015, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Honoraires du commissaire aux comptes	2 000	2000
- Rémunération du CMF	162	195
- Publicité & Publication	301	315
- Services bancaire et assimilés	15	-
<b>Total</b>	<b>2 478</b>	<b>2 510</b>

### **3-9 Note sur les autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 533 DT contre 3 394 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Honoraires de CAC à payer	3 470	3 279
- Redevance CMF à payer	61	62
- État retenue à la source	2	53
<b>Total</b>	<b>3 533</b>	<b>3 394</b>

### **3-10 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 167 DT contre 2 155 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Avoirs en banque	3 167	1 589
- Sommes à l'encaissement	-	566
- Sommes à régler	-	-
<b>Total</b>	<b>3 167</b>	<b>2 155</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** » est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### 4-3. Données par part et ratios pertinents

##### 4.3.1 – Données par part

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>6,032</b>	<b>4,873</b>	<b>4,721</b>	<b>6,181</b>	<b>3,104</b>
<i>Charges de gestion des placements</i>	-0,915	-0,957	<b>-0,903</b>	<b>-1,185</b>	-1,114
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>5,117</b>	<b>3,916</b>	<b>3,819</b>	<b>4,996</b>	<b>1,989</b>
<i>Autres produits</i>	-	-	-	<b>0,028</b>	0,042
<i>Autres charges</i>	-1,553	-1,369	<b>-1,227</b>	<b>-1,494</b>	-1,066
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3,564</b>	<b>2,546</b>	<b>2,592</b>	<b>3,53</b>	<b>0,965</b>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	0,019	-0,214	<b>0,065</b>	<b>-0,888</b>	-0,043
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3,583</b>	<b>2,333</b>	<b>2,657</b>	<b>2,642</b>	<b>0,922</b>
<i>* Variation des +/- values potentielles sur titres</i>	11,515	-6,797	13,171	-2,703	-15,588
<i>* +/- values réalisées sur cession des titres</i>	-3,154	-9,752	-6,690	-12,236	9,200
<i>* Frais de négociation de titres</i>	-0,142	-0,145	-0,171	-0,235	-0,094
<b>*+/- valus sur titres &amp; frais de négociation</b>	<b>8,219</b>	<b>-16,694</b>	<b>6,309</b>	<b>-15,174</b>	<b>-6,481</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>11,784</b>	<b>-14,147</b>	<b>8,901</b>	<b>-11,644</b>	<b>-5,516</b>
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>8,219</b>	<b>-16,694</b>	<b>6,309</b>	<b>-15,174</b>	<b>-6,481</b>
<i>Régularisation du résultat non distribuable</i>	-0,772	0,981	0,774	3,972	-0,318
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>7,447</b>	<b>-15,713</b>	<b>7,083</b>	<b>-11,202</b>	<b>-6,799</b>
<i>Distribution de dividendes</i>	2,332	2,657	2,641	0,923	0,640
<b>Valeur liquidative</b>	<b>101,744</b>	<b>93,045</b>	<b>109,082</b>	<b>101,984</b>	<b>111,467</b>

##### 4.3.2 – Ratios de gestion des placements :

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Actif net moyen</b>	<b>166 468,275</b>	<b>188 140,839</b>	<b>184 247,539</b>	<b>170 450 ,450</b>	<b>255 979,381</b>
<b>Charges de gestion de placements/Actif net Moyen</b>	0,88%	0,93%	0,92%	1,11%	0,97%
<b>Autres Charges/Actif net Moyen</b>	1,49%	1,33%	1,26%	1,40%	0,93%
<b>Résultat distribuable de l'exercice/Actif net Moyen</b>	3,42%	2,48%	2,65%	3,31%	0,84%